



COMMUNE : 049 CERET
 ARRONDISSEMENT : 66 CERET
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE CERET

N° 1259 COM (1)

TAUX
 FDL
 2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits référence 2026	Taux votés 2026	Produits attendus 2026
	1	2	3	4	5	6	(col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	13 537 713	45,55	110,88	13 663 000	6 223 497	45,55	6 223 497
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	118 997	43,27	130,20	111 800	48 376	43,27	48 376
Taxe d'habitation (TH)	2 744 447	14,18	54,81	2 650 000	375 770	14,18	375 770
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	6 647 643		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	
	2 593 416	14,18	32,00	2 523 000	114 484	114 484	6 647 643

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
	8	9	
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité		Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	6 647 643 =		
Taxe d'habitation (TH)	Produit total de référence (total colonne 5)		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
								11
	0			238 716	0	0	- 447 647	- 208 931

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	- 208 931
Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)		6 647 643
Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026		6 553 196

A PERPIGNAN

Le 09 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,
 XAVIER DENY



Envoyé en préfecture le 23/04/2026
 Reçu en préfecture le 23/04/2026
 Publié le
 ID : 066-216600494-20260416-DCM902026-DE



COMMUNE : 049 CERET
 ARRONDISSEMENT : 66 CERET
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE CERET

N° 1259 COM (2)

TAUX
 FDL
 2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :	8 298
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	165 951
c. Locaux industriels	3 627
d. Logements sociaux et longue durée	7 652
Taxe foncière sur le non bâti :	51 885
Taxe d'habitation :	1 303
a. Dotation pour perte de THLV	>>>
b. Dotation pour recentrage THRS	>>>
c. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	>>>
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	>>>
c. Locaux industriels	>>>
d. Autres allocations	>>>

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :	5 551
a. Par le conseil municipal	1 258 488
b. Par la loi	
Taxe foncière sur le non bâti :	32 206
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

- a. Éoliennes et hydroliennes
- b. Centrales électriques
- c. Centrales photovoltaïques
- d. Centrales hydrauliques
- e. Centrales géothermiques
- f. Transformateurs électriques
- g. Stations radioélectriques
- h. Installations gazières et autres
- i. Taxe sur les pylônes

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	2 650 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Correction des bases THRS	- 114 637
d. Correction des bases THLV	>>>
e. Correction des bases MTHRS	-89 609

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH	>>>
b. TVA compensant la CVAE	0
c. Coefficient correcteur	0,922094
d. Taux FB commune 2020	20,45
e. Taux FB département 2020	20,10

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds de 2026	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	45,15	2,00	112,88	110,88
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	52,93	2,13	132,33	130,20
Taxe d'habitation (TH)	23,67	25,83	9,77	64,58	54,81
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de niveau :	
a. National	
b. Communal	
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	
Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	14,58
	0,400

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	14,58
b. Taux maximum de la majoration	0,400

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
 Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le >>>
 ID : 066-216600494-20260416-DCM902026-DE

Berger
 Levroult

32,24